Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 6

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH

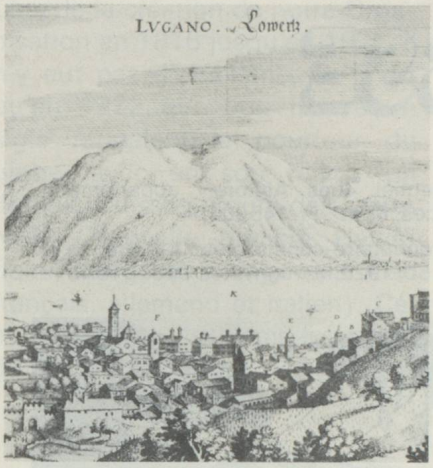

Lugano en 1642, gravure de M. Merian

Rabais

☐ Carte de participation gratuite ainsi que le logement pour les militaires en uniforme jusqu'à 25 ans: (date de naissance) _____

☐ Carte de participation à Fr. 35.–, logement compris pour les jeunes de 15 à 25 ans:
date de naissance _____
Nombre de cartes désirées
_____ à Fr. 35.–

☐ Une garderie est prévue le 23.8. pour les enfants. Inscription préalable indispensable.
Nombre d'enfants:

Retrait du programme et des cartes
Vendredi 22 août dès 9 heures:
Lugano, Palais des Congrès, Foyer principal

Moyens de transport
☐ en train ☐ en voiture ☐ en avion

Remarques: _____

Date: _____

Signature: _____

Page à retourner dûment remplie et signée au:

Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH
Case postale
CH–3000 Berne 16

Congrès des Suisses de l'étranger à Lugano 22 au 24 août 1980

Inscription

Dernier délai: 18.7.1980

Les désirs concernant le logement seront pris en considération selon l'ordre d'arrivée des inscriptions

Identité (en lettres capitales)

Nom et prénom: _____

Adresse complète: _____

Localité et nº postal: _____ Pays: _____

Je participe pour la première fois à un Congrès des Suisses de l'étranger ☐ oui ☐ non

Nombre de cartes nécessaires _____ à francs suisses 80.— donnant droit à la participation aux manifestations suivantes (mettre une croix dans la case correspondante).

22.8.	Vendredi après-midi	☐ Visite de Lugano Fr.s. 5.–
		☐ Ouverture officielle Fr.s. 5.–
	Vendredi soir	☐ Début séance plénière Fr.s. 10.–
23.8.	Samedi matin et après-midi	☐ Suite séance plénière
	Samedi soir	☐ Fête avec repas Fr.s. 25.–
24.8.	Dimanche	☐ Excursion avec repas Fr.s. 35.–

Logement
☐ Je ne désire pas de chambre d'hôtel **ou**
Je fais les réservations suivantes: _____ chambre(s) à _____ lits pour
☐ 21–22 août 1980 (nuit du jeudi au vendredi)
☐ 22–23 août 1980 (vendredi–samedi)
☐ 23–24 août 1980 (samedi–dimanche)
☐ 24–25 août 1980 (dimanche–lundi)

Catégorie d'hôtel désirée (prix moyen) Prière de souligner ce qui convient

Catégorie	Chambre à 1 lit sans bain	Chambre à 1 lit avec bain ou douche	Chambre à 2 lits sans bain	Chambre à 2 lits avec bain ou douche
A	25.–	35.–	50.–	60.–
B	40.–	50.–	80.–	95.–
C	50.–	75.–	100.–	150.–

Petit déjeuner, service et taxes compris

Toute chambre retenue peut être décommandée sans frais au plus tard 10 jours avant sa prise en charge